

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmascle) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Contrat territoire lecture- Demande de subventions

Monsieur MALLET rappelle aux membres du conseil communautaire que lors du Conseil communautaire du 20 septembre 2017 le conseil communautaire a approuvé le « **Contrat Territoire Lecture** », signé par l'Etat, le Département et la Communauté de communes du Clermontais.

Il précise que ce contrat a pour objectif principal d'aider à la structuration du réseau de lecture publique de la Communauté de communes du Clermontais et de soutenir la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture.

La fiche action n°1 prévue au contrat consiste dans le recrutement d'un assistant qualifié qui occupera le poste de coordinateur du réseau intercommunal de lecture publique, conformément aux modalités de recrutement prévues dans la Convention de Recrutement établie entre les parties et conclue pour une durée de 3 ans (voir projet de convention en annexe).

Cette convention fixe les modalités de recrutement de la coordinatrice du réseau intercommunal de lecture publique et précise les modalités de financement de ce poste.

Ainsi ce poste sera financé selon les modalités suivantes :

	Conseil départemental de l'Hérault	Etat – DRAC	Communauté de Communes du Clermontais
1 ^{ère} année (10/2017-12/2017)	40 %	40 %	20 %
2 ^{ème} année (2018)	40 %	40 %	20 %
3 ^{ème} année (2019)	30 %	30 %	40 %
4 ^{ème} année (01/2020-08/2020)	20%	20 %	60 %

Monsieur MALLET poursuit en indiquant que la Communauté de communes du Clermontais a procédé au 1^{er} octobre 2017 au recrutement d'une bibliothécaire, coordinatrice du réseau intercommunal de lecture publique, dont les missions premières seront les suivantes :

- établir un diagnostic précis,
- définir un projet de réseau avec les élus et les équipes des bibliothèques
- établir une Charte pour ce réseau.

Pour l'année 2017 le coût total prévisionnel du projet Contrat Territoire Lecture s'élève à 13 457 € dont 10 775 € sont dédiés au salaire de la coordinatrice.

Pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2017 le poste sera financé selon le budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Fiche action n° 1 : Salaire coordinatrice 10 775€		Conseil Départemental	4 310 €
		État - Ministère de la Culture	4 280 €
		Communauté de communes du Clermontais	2185 €
Rencontres d'auteurs	2682 €	Communauté de Communes du Clermontais	2682 €
TOTAL	13 457€		13 457€

Monsieur MALLET propose aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de recrutement ainsi que son avenant financier,
- Solliciter de l'Etat et du Département de l'Hérault les subventions nécessaires au financement du Contrat Territoire Lecture y compris pour le financement du poste de coordinatrice du réseau intercommunal de lecture publique.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de recrutement ainsi que son avenant financier tels que présentés en pièce annexe,

SOLLICITE de l'Etat et du Département de l'Hérault les subventions nécessaires au financement du Contrat Territoire Lecture en ce y compris le poste de coordinatrice du réseau intercommunal de lecture publique

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171110-2017-11-07-11-DE
Date de télétransmission : 10/11/2017
Date de réception préfecture : 10/11/2017